

DELIBERATION DD2022_038

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	57
Votants	74
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 25 mars 2022

LE 31 mars 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2022 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. NOYER, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COURNIL, M. MOTTIER, M. REYNET, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. SERRE, M. PARVAUD, M. GASCHARD, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LACOSTE donne pouvoir à M. AUDI
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CADET
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. MARSAC donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
M. VADILLO donne pouvoir à Mme REYS

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2022 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que comme chaque année, l'État, la communauté d'agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ainsi que le conseil départemental de la Dordogne lancent un appel à projets afin que soient menées des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération. Ces actions sont alors co-financées par les crédits spécifiques de l'ANCT – Agence nationale de cohésion des Territoires, les collectivités partenaires ainsi que le conseil régional Nouvelle-Aquitaine et d'autres financeurs de droit commun.

Que cet appel à projets partenarial s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2022) du Grand Périgueux et dans les orientations de l'année fixées par l'État. Il a été diffusé le 15 octobre 2021, avec une date de clôture du dépôt des projets fixée au 5 décembre 2021.

Que sont privilégiés les projets réunissant plusieurs des critères suivants :

- être innovants, expérimentaux, structurants ou transversaux ;
- favoriser le développement du partenariat associatif et l'articulation avec les projets des autres acteurs du territoire ;
- favoriser la participation des habitants et la mise en œuvre des projets par les habitants eux-mêmes (conception, réalisation, évaluation et valorisation) ;
- lutter contre toute forme de discrimination, favoriser l'égalité femme - homme et faire valoir les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- s'inscrire dans les axes stratégiques du contrat de ville et être en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire ;
- faire appel à des co-financements de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville n'intervenant qu'en dernier ressort ;
- prévoir des critères d'évaluation détaillés quantifiables et qualitatifs.

Que le comité de pilotage partenarial validant les actions et le montant du financement de l'État a été fixé au 10 mars 2022. Chaque partenaire doit parallèlement décider de son niveau d'intervention financière.

Que pour rappel, par délibération du 28 mai 2015, le conseil communautaire a validé le principe que le soutien financier du Grand Périgueux soit quasiment équivalent à celui des crédits spécifiques de l'État (hors Programme de Réussite Educative - PRE).

Considérant que dans le cadre de l'appel à projets 2022, 71 projets ont été déposés (par 41 porteurs de projet) et 58 d'entre eux sollicitent un financement du Grand Périgueux (soit 187 215 € de demande de subvention).

Qu'un certain nombre d'actions (44) pourraient être soutenues compte-tenu de leur intérêt au regard des critères précités. Cela représenterait un soutien à 32 porteurs de projets (dont 30 associations). Cf. tableau de proposition annexé.

Que les crédits spécifiques de l'État pour 2022 s'élèvent à 120 000 € dédiée aux programmes de réussite éducative - PRE des villes (affiché dans l'enveloppe SLOW) Périgueux).

Considérant que pour le Grand Périgueux l'enveloppe de crédits spécifiques « politique de la ville » inscrite au budget 2022 s'élève à 100 000 €. Elle est désormais quasi-exclusivement consacrée aux actions portées par des associations, hormis le cas spécifique du centre social municipal de L' Arche. Par ailleurs, elle concerne les actions en direction de tous les quartiers inscrits dans le Contrat de ville 2015-2022 (quartiers prioritaires, en veille et fragilisés).

Qu'il est donc proposé de répartir la somme de 100 000 € en fonction des trois grands piliers du contrat de ville, comme suit :

- **Le pilier « développement économique et emploi » : 31 000 € (31 % des financements / 8 actions)**

Qu'il est proposé de poursuivre le soutien aux actions d'accompagnement renforcé des habitants :

- à la création, au développement et à la reprise d'activité : dispositif « **Fabrique à Entreprendre** » coordonné par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux ;
- pour lever les freins à l'emploi : **Plateforme de mobilité MUST** (conseil en mobilité et prêt de véhicules / www.plateforme-must.fr) ;
- pour un premier accueil, orientation, insertion – **PAOI** (centre social St-Exupéry) ;
- faciliter la mise en relation des jeunes et des entreprises dans le cadre de leur stage d'observation de 3ème avec l'application numérique **stage-in** (www.grandperigueux.stage-in.fr) ;
- pour permettre aux jeunes d'avoir une première expérience de travail (**chantiers éducatifs** du club de prévention Le Chemin ou « **1^{er} emploi / jobs d'été** » du centre social St-Exupéry) ;
- pour permettre aux jeunes de découvrir et poursuivre leur vocation professionnelle à travers une approche pédagogique innovante avec le programme révélateur de vocation « **Citzchool** » (association Soyons le changement / www.citzchool.com) ;
- pour accompagner et former au **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), en partenariat avec le service des ALSH du Grand Périgueux (stages « pratique »).
- **Le pilier « cohésion sociale » : 65 000 € (65 % des financements / 33 actions)**

Que différentes actions pourraient être soutenues afin de remédier aux difficultés des habitants de manière globale , telles que :

- **le soutien à la parentalité** (Ecole des Parents et des Educateurs de Dordogne) **et l'accompagnement à la scolarité** (centre social St-Exupéry) ;
- **l'apprentissage du français** (les ateliers socio-linguistiques des centres sociaux) ;
- **la participation des habitants** (Conseils citoyens, Fonds de Participation des Habitants) et particulièrement des jeunes (Junior Association du Gour de l'Arche – JAGAS, Jeunes de St-Ex ou Ma Radio, mon quartier, ma ville de Radios Libres en Périgord – RLP) ou encore les journées festives *Quartiers d'été* au camp américain (All Boards Family) et les ateliers permanents d'expression (Université POPulaire en Périgord – UPOP) ;
- **le lien social et l'accès au sport** : organisation d'activités sportives et culturelles pendant les vacances (All Boards Family) ou tout au long de l'année scolaire avec des clubs de boxe,

- tennis, rugby ou handball. A noter : une action du centre social St-Exupéry en Isle avec 'JO 2024 Impact 24 / Chamiers a des jamb' ;
- **l'accès à la culture** : accessibilité tarifaire aux spectacles (L'Odyssée, Le Sans réserve), les ateliers d'expression théâtrale ou musicale (Rouletabille, Syphonart, Tintamart), les résidences d'artistes Vagabondage 932 (Ouïe Dire) ou HOA (Paon dans le ciment), le festival Orizons ou encore la découverte de la culture scientifique et technique avec Cap Sciences ;
 - **l'accès à la santé** : le financement du poste de la Coordinatrice de l'Atelier Santé Ville (droit commun), le soutien aux soins médicaux et dentaires pour les habitants les plus démunis (Médecine périgourdine humanitaire - MPH) ou encore le projet « addi'actions » (centre social St-Exupéry).
 - **la citoyenneté** (centre social St-Exupéry) ou **la lutte contre les discriminations** (Ciné cinéma).

3. Le pilier « habitat et cadre de vie » : 4 000 € (4 % des financements / 3 actions)

Que ce pilier est très faiblement représenté, mais de nombreux projets structurants se poursuivent dans les quartiers en matière d'investissement (projets d'aménagements et de renouvellement urbains). On peut également relever des actions retenues dans le cadre d'appels à projets nationaux tels que *La Boucle Fert'Isle* avec une consortium d'acteurs associatifs - collectivités ou encore le projet des Compagnons Bâtisseurs en collaboration avec l'outil-thèque (service de prêt d'outils pour les habitants, afin de réaliser des travaux de bricolage et/ou d'embellissement de leur domicile) financé lors de l'appel à projets 2020. Pour autant, quelques actions méritent d'être retenues :

- **« Histoire et mémoire des quartiers »** : organisation d'une journée culturelle, festive, participative et itinérante en octobre à la Gare et distribution d'un ouvrage capitalisant la mémoire collectée dans les quartiers lors des « cafés architecture et patrimoine » organisés par le service Ville d'art et d'histoire de la Mairie de Périgueux ;
- **« On est bien ensemble »** (Mieux vivre à Pagot) : mise en place participative de mobilier urbain ;
- **« Le vélo au quotidien »** (Vélorution périgourdine) : permettre une autonomisation des habitants avec leur vélo dans leurs déplacements et dans l'entretien de leur vélo. Participer à augmenter la mobilité des bénéficiaires et développer l'utilisation du vélo dans l'agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide les co-financements des actions tels que présentés à hauteur de 100.000 € pour les actions relevant des piliers du contrat de ville, à savoir :
 - 65 000 € au titre de la « cohésion sociale »
 - 31 000 € au titre du « développement économique et emploi »
 - 4 000 € au titre du « cadre de vie et renouvellement urbain »
- Décide le versement de la subvention 2021 de la CAF, à hauteur de 4 000 €, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, à l'association AFAC24 porteur de la plateforme de mobilité MUST.
- Attribue aux structures concernées les subventions détaillées en annexe au présent rapport.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/05/2022

Pour extrait coinfo ID: 024-200040392-20220331-DD2022_038-DE

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 02/05/2022

Périgueux, le 02/05/2022

Le Président,
Jacques AUZOU

